

Kinshasa, le 27 MARS 2025



MINISTÈRE
DES FINANCES

COMITE DE PILOTAGE ET D'ORIENTATION DE LA REFORME
DES FINANCES PUBLIQUES «COREF»

Le Secrétaire Exécutif

PROJET D'AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES RECETTES
ET DE LA GESTION DES DÉPENSES EN RDC

<<ENCORE>>

N° 0080 /MIN/FIN/COREF/SE/PM/03/2025

A l'attention de :

UAC SARL

Coin Avenue de la Nation et de l'Equateur,
3343 (A côté d'AMI-CONGO),
Tél. : (+243) 81 314 1777, 81 228 8021
E-mail : sales@uac.cd
Kinshasa/Gombe

AFRIDEV GROUP

15, Avenue de la Montagne,
Tél. : +243 816 995 249
E-mail : ruziare@yahoo.fr
Kinshasa/Ngaliema

FNMA SA

62, 14^{ème} rue Limete Industriel
Tél. : +243 975 007 080
E-mail : hervedhd@gmail.com
Kinshasa/Limete

NEW ÉLECTRONICS

130, Blvd du 30 Juin
Tél. : +243 901 077 210
E-mail : ventenes@gmail.com
Kinshasa/Gombe

Objet : Notification d'Intention d'Attribution de Marché

Client : Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF)

Intitulé du Marché : Acquisition des mobiliers des bureaux en faveur du gouvernement provincial (gouvernorats du Kasai Oriental et Lomami)

Pays : République Démocratique du Congo
Crédit et Don IDA N° 70200-ZR et D9510-ZR
N° AON ZR-COREF-474085-GO-RFB

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (**la Notification provisoire**) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- (i) demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou
- (ii) soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

1. Soumissionnaire retenu

Nom :	AFRIDEV GROUP
Adresse :	15, Avenue de la Montagne, Tél. : +243 816 995 249 E-mail : ruziare@yahoo.fr Kinshasa/Ngaliema
Durée du contrat	La durée du contrat est de 6 mois calendaire
Champ d'application	Le Marché porte sur l'acquisition des mobiliers des bureaux en faveur du gouvernement provincial (gouvernorats du Kasai Oriental et Lomami).
Montant	977.684,37 \$ US HT

2. Autres soumissions et Motif(s) pour lequel(s) la soumission n'a pas été retenue

Soumissionnaire	Prix de l'offre lue publiquement (USD)	Prix de l'offre Corrigée (USD)	Motif(s)
UAC	412 937,06 HT	409 514,33 HT	Offre éliminée à l'évaluation préliminaire, suite à la non exhaustivité de l'offre.
NEW ELECTRONICS	1 197 518,64 HT	1 197 518,64 HT	Offre évaluée non moins disante.
FNMA SA	413.405,85 HT	413.405,85 HT	Offre évaluée moins disante, mais n'a fourni aucun marché similaire.

3. Comment demander un débriefing

Date et heure limites : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est **minuit, heure locale de Kinshasa, le 01 avril 2025.**

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Offre. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

A l'attention de : Mr Godefroid MISENGA MILABYO

Secrétaire Exécutif

Tél : +243 997 537 260 / +243 813 192 957

Adresse mail : passationdesmarches@coref.cd

4. Comment formuler une réclamation

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière de vous référer aux Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre, la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Soumissionnaire ayant remis une Offre dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-après.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

5. Période d'attente

Date et heure limites : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est minuit, heure locale de Kinshasa, le 10 avril 2025.

La période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication de la présente Notification de l'intention d'attribution.

Godefroid MISENGA MILABYO



LE SECRETAIRE EXECUTIF